

Conseil Municipal du 30 juin 2010

L'an deux mil dix et le trente juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation vingt quatre juin deux mil dix.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Était absente excusée : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Jean-Louis GUIRAUD rejoint la séance à 19h15, retardé par des encombrements sur la route.

Jean-Marie ARRIVÉ assiste à une réunion du SIAEPA est excusé pour son retard, arrivé 19h30 en séance.

Michel LECRENAIS quitte la séance à 20h15, par obligation professionnelle et donne procuration à Jean-Christophe MARMEY.

Le procès verbal de la séance du 7 avril 2010 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1 – Choix des entreprises pour le marché de travaux de sur toiture du gymnase Louis Régnier (Raymond RODRIGUEZ)**
- 2 - Révision des loyers (Christiane SOU)**
- 3 – admission en non valeur de titres de recettes des exercices 2006 2007 2008 2009 (Robert BALDÈS)**
- 4 – Subvention Syndicat d'Initiative du Canton de Bourg sur Gironde (Robert BALDÈS)**
- 5 – Questions diverses**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter le vote d'une subvention pour la FNACA au point 4 de l'ordre du jour sur proposition de Monsieur le Maire.

Avec l'accord des conseillers présents, Jean-Louis GUIRAUD responsable des bâtiments, ayant signalé son retard, le premier point de l'ordre du jour sera traité en second.

2 - Révision des loyers (Christiane SOU)

Christiane SOU expose aux conseillers qu'il est possible de réviser le montant des loyers de la commune au 1^{er} juillet comme il est prévu dans les contrats de location. Elle propose dans ce cas l'application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit +0,09% pour l'année à venir à compter du 1^{er} juillet 2010.

Compte tenu de la faible augmentation que représente cette modification, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer cette augmentation qui est reportée pour l'année prochaine et sera calculée sur 2 ans. Une lettre d'information sera transmise à chaque locataire.

Vote : 13 pour

Jean-Louis GUIRAUD intègre la séance à 19h15, Jean-Marie ARRIVÉ à 19h30.

1 – Choix des entreprises pour le marché de travaux de sur toiture du gymnase Louis Régnier (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ présente le rapport de la commission des marchés. Il n'y a pas eu d'offre pour le lot 1, charpente.

Après étude l'entreprise la moins disante respecte le cahier des charges pour chaque lot. Par contre pour le lot 2, l'entreprise signale aujourd'hui qu'elle n'est pas en mesure de respecter le délai de livraison, fin août car elle ne pourrait commencer les travaux que début septembre. L'architecte doit la contacter pour confirmer cette échéance. Il précise en outre que l'ordre de passage des corps de métier peut être changé. Par exemple, l'électricien peut faire son travail avant la dépose de la couverture existante.

Jean-Christophe MARMEY déplore que l'architecte ne propose plus l'isolation dans sa prestation, sur un soi-disant malentendu, alors que ce point a prévalu dans le choix de l'architecte.

De plus aujourd'hui la date de fin des travaux exigée au départ pour le lot n°2 n'est plus du tout certaine voire impossible. Les conseillers sont mis devant le fait accompli. Enfin il est surpris de l'énorme écart de prix (110 000€) pour les 2 entreprises du lot 2.

Rosiane COUDOUIN partage l'avis de **Jean-Christophe MARMEY** et regrette que le renforcement et l'isolation ne puissent être réalisés. Les travaux qui seront exécutés aujourd'hui consistent à refaire l'existant sans améliorer le confort des utilisateurs par une isolation.

Raymond RODRIGUEZ précise qu'il a eu connaissance, après l'ouverture des plis pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, d'écarts de prix bien plus importants, par exemple le moins disant est à 10 000€ et l'offre la plus chère 50 000€ pour un lot identique. En réponse à **Rosiane COUDOUIN** il rappelle que l'objectif de départ est d'abord d'assurer l'étanchéité du gymnase. Cela correspond à la première demande des utilisateurs. Evidemment les utilisateurs sont en droit d'attendre davantage de confort. Le projet d'isolation et de renforcement de la charpente a donc été proposé en option par le conseil municipal et faisait partie du cahier des charges pour le choix de l'architecte qui été effectivement retenu pour ces prestations là.

Jean-Louis GUIRAUD confirme que l'étanchéité du gymnase est la première demande des utilisateurs, le renforcement de la charpente représente une trop lourde charge financière.

Il déplore comme ses collègues conseillers, que l'architecte ne prévoie plus l'isolation. Il ne s'explique pas que lors de la séance d'ouverture des offres le délai était possible pour toutes les entreprises et qu'une semaine après cela ne soit plus le cas. Pour ce qui est de décaler le passage des entrepreneurs il n'est absolument pas d'accord pour que l'électricien intervienne avant la dépose de la couverture. Il préconise de décaler la date de fin des travaux pour plus de sécurité. Pour le lot charpente il souhaite que les entreprises locales qui ont déjà travaillé pour la commune soient contactées.

Raymond RODRIGUEZ rappelle que les activités sportives reprennent en septembre. Que les associations sont dirigées par des bénévoles qu'il faut les respecter et ne pas mettre en difficulté. Le principal utilisateur est le club de basket de Gauriac.

Rosiane COUDOUIN tient à préciser que les travaux projetés sont pour le confort des joueurs mais qu'il faut les réaliser correctement.

Michel LECRENAIS précise qu'il y a un terrain de basket extérieur qui peut dépanner pour une courte durée si le temps le permet.

Valérie PIRRONE demande qui a contacté l'entreprise ETANCHEITE BLAYAISE après l'ouverture des plis ?

L'architecte répond **Raymond RODRIGUEZ**. Son responsable s'inquiète vraisemblablement pour l'approvisionnement du matériel ce qui décale forcément son intervention sur le chantier.

Robert BALDÈS pense qu'il n'y a que 2 solutions. Soit Etanchéité Blayaise est retenue avec une obligation d'un engagement écrit pour une livraison fin septembre. Soit elle n'est pas retenue et il faudra repartir sur un nouvel appel d'offre car la seconde proposition ne rentre pas dans le budget. Si les travaux d'étanchéité ne sont pas réalisés à temps il faudra fermer le gymnase pour raison de sécurité comme annoncée à la Sous-préfecture dans la demande de subvention.

Alain DUPOUY souhaite avoir des précisions sur le passage de l'électricien avant ou après dépose de la couverture, un engagement écrit de la part de l'entreprise retenue pour le lot étanchéité sur une fin de travaux au 30 septembre.

Le conseil municipal ;

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission des marchés publics,

Après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : travaux sur toiture du gymnase Louis Régnier

Lot 2 : étanchéité

Entreprise : Etanchéité Blayaise 17 allée des Chèvres, 33820 ST CIERS SUR GIRONDE

Montant du marché : 116 280,74 € HT (139 071,77 € TTC)

Vote : 11 pour 3 abstentions

Lot 3 : menuiserie aluminium

Entreprise : SOBLACO 101 cours de Bacalan, 33390 BLAYE

Montant du marché : 3 200,00 € HT (3 827,20€ TTC)

Vote : 13 pour 1 abstention

Lot 4 : électricité

Entreprise : Electricité Générale Serge ARNAUDIN 13 Marchais, 33710 ST SEURIN DE BOURG

Montant du marché : 16 159,20 €HT (19 326,40 € TTC)

Vote : 13 pour 1 abstention

Lot 5 : plafonds suspendus

Entreprise : B2R, za rue Damet RN137, 33710 TAURIAC

Montant du marché : 1 846,80 € HT (2 208,77 € TTC)

Vote : 13 pour 1 abstention

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune opération « 34 gymnase »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter directement les entreprises pour le lot 1 (charpente) et à signer le marché pour un montant maximum de 20 000€ TTC.

Vote 13 pour, 1 abstention

Le conseil municipal demande au Maire de signer le marché avec l'entreprise Etanchéité Blayaise qu'à la seule condition d'être en possession d'un engagement écrit sur la date du 30 septembre 2010 pour la fin des travaux.

3 – Admission en non valeur de titres de recettes des exercices 2006 2007 2008 2009 pour un montant de 2 086,64 € (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS explique aux conseillers ce qu'est une admission en non valeur. Dans le cas présent la commune doit prendre à sa charge des recettes qui n'ont pas pu être encaissées.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 5 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des loyers.

Article 2 : dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 086,64 euros.

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Vote : 14 pour

4 – Subvention au Syndicat d’Initiative du Canton de Bourg (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS fait part aux conseillers d’un courrier reçu le 7 juin 2010 du Syndicat d’Initiative, association, dont le siège est à Bourg, et a pour objet des animations culturelles, des expositions, des séances de dédicaces etc.. Il précise que cette association est hébergée dans les locaux de la commune de Bourg communiquant avec ceux de l’Office du Tourisme. Cela permet entre autre un accès plus large au public. Dans le cadre de ses activités elle a sollicité, auprès de la commune, une aide financière de 16 euros.

Raymond RODRIGUEZ précise qu’il ne faut pas confondre l’Office du Tourisme qui dépend de la communauté de communes et a son propre budget, et le Syndicat d’Initiative qui est une association loi 1901. Ces deux entités ont pour objectif l’activité touristique et culturelle du canton.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature des activités de cette association le conseil municipal, à l’unanimité décide d’accorder une subvention de 16 € au Syndicat d’Initiative du Canton de Bourg. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget de la commune.

Vote : 14 pour

- subvention pour la FNACA

Robert BALDÈS fait part aux conseiller d’un courrier du comité FNACA du canton de Bourg sollicitant une subvention. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d’octroyer 50€ de subvention à la FNACA

Vote : 14 pour

Questions diverses

➤ **Raymond RODRIGUEZ**

PPRMT

Une réunion a eu lieu à la Sous-préfecture de Blaye pour la révision du Plan Prévention des Risques et Mouvements de Terrains (PPRMT). Les communes de VILLENEUVE, St SEURIN DE BOURG, PRIGNAC ET MARCAMPS, TAURIAC seront concernées ainsi que les communes déjà en PPRMT, GAURIAC, BAYON et BOURG. Un bureau d’étude APL’GEORISQUES a été retenu par la Préfecture et un comité de pilotage créé.

Chantiers Théâtre de Blaye et de l’Estuaire

La convention avec les Chantier Théâtre de Blaye et de l’Estuaire est signée. La participation de la commune s’élève à 550 €. Comme les autres années une partie des recettes sera reversée à Gauriac au prorata de son engagement financier.

Journal de Gauriac

Le prochain journal sera prêt et devra être distribué le week-end du 10 juillet prochain.

Bureau de l’USG

Lors de la première assemblée générale de l’USG il n’y avait pas eu de candidat pour reprendre le bureau sortant démissionnaire. Comme le prévoit la loi une seconde assemblée s’est tenu et quatre personnes, sur une quinzaine de présentes, ont été élus.

Gisèle SOU souhaite connaître la composition du bureau.

Un couple de Tauriac, la gérante de la station service de Gauriac, et le Trésorier de l’année précédente qui est reparti pour une saison.

Rosiane COUDOUIN s’étonne d’une telle situation et demande si un appel à candidatures avait été fait. Oui répond **Robert BALDÈS**, dans le Sud Ouest et Haute Gironde notamment.

➤ **Jean-Marie ARRIVÉ**

Informe les conseillers que suite à la présentation du bilan annuel du SIAEPA et du SMICVAL, auprès desquels il est délégué de la commune, le conseil devra les approuver prochainement.

➤ **Robert BALDÈS**

Informe les conseillers qu'il recevra Josette MONNET qui a fait connaître son souhait d'arrêter son activité à compter du 1^{er} août prochain, pour prendre sa retraite. Compte tenu de la fin de l'année scolaire, la cérémonie de son départ pourrait avoir lieu fin septembre.

➤ **Rosiane COUDOUIN**

Informe les conseillers qu'un conseil d'école est prévu le 1^{er} juillet à 18h30 à Gauriac. Elle fait le bilan de la kermesse qui a eu lieu à Comps cette année et qui est très positif, bonne participation des parents, beau spectacle etc...

➤ **Valérie PIRRONE**

L'audition de M.JOLIT s'est très bien passée. Elle ne peut pas assurer la distribution du journal de la commune.

➤ **Josiane BROSSARD**

Signale un problème pour le rangement du matériel de nettoyage pour les bâtiments communaux du préfabriqué et du gymnase. Une solution sera recherchée pour isoler ce matériel destiné à l'activité de l'employée communale.

➤ **Christiane SOU**

Nom de rues

Une réunion avec la Poste a eu lieu sur le projet de nom des rues de Gauriac. Les personnes présentes sont satisfaites. Les services de la poste apporteront leur soutien pour la matérialisation sur le plan des noms de rues et des numéros de logement.

Jurés d'assises

Christiane SOU souhaite connaître la commune qui a été tirée au sort pour les Jurés d'Assises 2011, et le nom des désignés.

Gauriac répond Robert BALDÈS, Mme Brigitte LOTTIER, MM Jean-Michel MAGNEN et Fabrice BESNARD ont été tirés.

Séance levée à 21h20